



DEMANDE DE MOBILISATION DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

POUR UNE FORMATION INSCRITE AU VOLET DEPARTEMENTAL DU PLAN DE FORMATION 2017/2018

(A UTILISER APRES PUBLICATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION A PARTIR DU 3 JUILLET 2017 – IDENTIFIANT SOUS LA FORME 17D03400...)

A retourner au Bureau formation continue 1er degré – DSDEN Hérault par courrier électronique : frederic.cordeiro@ac-montpellier.fr avant le **vendredi 22 septembre 2017**, délai de riqueur.

Nom et Prénom :		
Date de naissance :		
Corps / grade :	Fonction :	
Ecole ou établissement :		
Adresse personnelle :		
Tel (école) :	Tel (domicile) :	
Mail:		
Avez-vous déjà bénéficié du DIF :	OUI 🗆	NON □
Si OUI, précisez l'année scolaire et la formation :		
demande la mobilisation de mon droit individuel à la formation (DIF), au titre du décret n° 2007-1942 du 26-12-2007, pour suivre la formation départementale suivante :		
Identifiant de la formation (sous la forme 17D03400) :		
Intitulé de la formation :		
		, le
(SIGNATURE DU CANDIDAT PRECEDEE DE LA MENTION MANUSCRITE « LU ET APPROUVE »)		
Avis et signature du supérieur hiérarchique :		

IMPORTANT : Le traitement des demandes relève du calendrier général de validation des inscriptions au volet départemental du plan académique unique de formation. Cette fiche ne vaut pas inscription à la formation ellemême, inscription à laquelle il convient de procéder via l'application GAIA.